COMMUNE LE FENOUILLER

Envoyé en préfecture le 09/09/2024 Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le

ID: 085-218500882-20240906-DEC2024_055-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° DEC2024-055

Objet : Avenant 1 – Marché de travaux - Extension et construction de commerces Lot n°08 Menuiseries aluminium avec l'entreprise SERRURERIE LUCONNAISE

Le Maire de la commune du FENOUILLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal du Fenouiller a délégué à son maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € HT ainsi que des avenants y afférant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°DEC2023-023 attribuant le marché de travaux des lots 01, 02, 03, 04, 06, 08, 09, 10, 12, 13 et 14 ainsi que la déclaration sans suite des lots 05,07 et 11 concernant le réaménagement de l'Ilot H -Extension et construction de commerces,

Vu la décision n° DEC2024-054 du 06 septembre 2024, autorisant la signature de l'avenant n°3 au marché de travaux de l'extension et de la construction de commerces – lot 05 – Bardage panneaux sandwich/portes avec l'entreprise AMC STRUCTURES pour la création d'une ouverture à l'arrière de la cellule commerciale, la plus proche de la supérette, en vue de la pose d'une fenêtre.

Considérant, dans ce cadre, la proposition financière de l'entreprise SERRURERIE LUCONNAISE, détentrice du lot n° 8 « Menuiseries aluminium », pour la fourniture et la pose d'une fenêtre coulissante à 2 vantaux,

DECIDE

<u>Article 1</u>: De signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SERRURERIE LUCONNAISE détentrice du lot n° 8 – menuiseries aluminium - du marché de travaux de construction de commerce pour la fourniture et la pose d'une fenêtre à 2 vantaux.

<u>Article 2</u>: Le montant de l'avenant s'élève à 1 736,00 € HT (mille sept cent trente-six euros) soit 2 083,20 € TTC (deux mille quatre-vingt-trois euros et vingt centimes) soit une augmentation de +3,28 % des travaux du lot n°8.

Article 3 : Les autres clauses et conditions du marché sont inchangées.

<u>Article 4</u> : La Direction Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Fenouiller, le 06 septembre 2024

Le Maire, Isabelle TESSIER



<u>Diffusion</u>: SERRURERIE LUCONNAISE, 6K By SICAA, VENDEE EXPENSION

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Publié électroniquement le : 13 septembre 2024 DEC 2024-055